

Le Comité National de la Recherche Scientifique du CNRS – CN

Le Comité national (CN) du CNRS est une assemblée constituée de personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur statutaires élus et nommés (chercheurs, enseignements-chercheurs, ingénieurs et techniciens). Il regroupe : les sections thématiques, les commissions interdisciplinaires (CID), les conseils scientifiques d'institut (CSI) et le conseil scientifique (CS) du CNRS. Il participe au recrutement des chercheurs et est en charge de leur évaluation ainsi que de celles des structures de recherche. Il contribue à l'établissement de la conjoncture sur l'état des avancées de la recherche et à la prospective scientifique

Les sections thématiques :

Nombre : 41 fixées par arrêté ministériel

Composition : 21 membres dont 14 élus

Missions :

- évaluent les chercheurs et accompagnent leur carrière,
- constituent les jurys d'admissibilité des concours chercheurs (CR et DR),
- évaluent les laboratoires et les structures de recherche,
- rédigent un rapport de conjonctures scientifiques sur leur domaine.

Les CID thématiques

Nombre : 4 CID thématiques fixées par arrêté ministériel. Chacune est rattachée à plusieurs sections.

Composition : 21 membres dont 14 élus au sein du CN par les sections concernées

Missions : identiques aux sections dans leur domaine interdisciplinaire.

La CID gestion de la recherche

Particularité : elle suit les chercheurs se consacrant principalement à l'administration de la recherche

Composition : 21 membres dont 14 élus au sein du CN par toutes les sections

Missions :

- évalue les chercheurs qui y sont rattachés et accompagne leur carrière,
- constitue le jury d'admissibilité des concours DR.

Les CSI

Nombre : un CSI par institut du CNRS (10).

Composition : 24 membres dont 12 élus.

Missions :

- conseillent et assistent le directeur d'institut sur les projets et activités de l'institut,
- sont informés des avis des sections et des positions de leur institut sur la création/suppression d'unité. Ils donnent un avis en cas de désaccord entre les sections et leur institut.
- Rédigent un rapport de prospective scientifique en lien avec les rapports de conjoncture des sections relevant de leur institut (y compris les CID).

Le CS

Composition : 30 membres dont 11 élus.

Missions :

- a une vue d'ensemble de la politique scientifique du CNRS en lien avec les CSI, les CID et les sections,
- est consulté sur les principes d'évaluation de la recherche et des activités des chercheurs par les sections et CID,
- est consulté sur la répartition des moyens humains et financiers entre les instituts,
- est consulté sur les programmes intéressant plusieurs instituts,
- est consulté sur le plan stratégique et le contrat pluriannuel avec l'État.

La coordination

Le bureau : les sections, les CID, les CSI et le CS ont un bureau qui est chargé d'organiser le travail. Il est constitué du président et de 4 membres. 2 de ses membres et le président sont élus par les membres de l'instance. Les 2 autres membres sont nommés par la direction. Un des 4 membres est élu par les membres de l'instance secrétaire scientifique. Il est en charge de rédiger le compte-rendu.

La SSC ou réunion des secrétaires scientifiques : elle est composée des secrétaires scientifiques des sections et CID. Elle est en charge d'harmoniser les pratiques des sections.

La CPCN ou conférence des présidents du CN : elle est composée des présidents des sections et CID et du coordinateur de la SSC. Elle comprend un bureau. Elle représente le CN au CNRS ou à l'extérieur en général à travers son président.

La C3N ou coordination des responsables des instances du CN : elle est composée du président et du bureau du CS, du président et du bureau de la CPCN, des présidents des CSI. Elle peut s'autosaisir de tout problème lié à la politique scientifique ou à l'organisation de la recherche. Elle peut se réunir à la demande de la direction.

Point de vue du SNCS

Le CN est l'instance démocratique de la recherche en France. Il peut jouer un rôle déterminant dans la défense de la recherche de par l'impact académique et médiatique de ses rares réunions plénières comme en juin 2011 pour la défense de l'emploi scientifique ou récemment en [juillet 2019 sur la programmation de l'effort de recherche](#) en France. Les jurys d'admissibilité des chercheurs issus des sections assurent un recrutement de qualité au niveau national. L'évaluation des chercheurs du CNRS se fait par les pairs à travers les sections et commissions composées majoritairement d'élus.

A chaque renouvellement des sections et CID, le SNCS organise une réunion des élus du CN afin d'harmoniser les pratiques de ses élus mais aussi de les conseiller dans leur rôle important de défense des intérêts des personnels qu'ils représentent.

Quelle évolution ?

Le CN représente toutes les catégories de personnels y compris des partenaires du CNRS mais uniquement permanents. Faut-il engager une réflexion sur le rôle que pourrait avoir les personnels en CDD dans cette assemblée dont ils sont actuellement absents ?

Réglementation : voir <http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/reglementation.htm>